

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Lundi 3 avril 2023

« Le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales siège en séance ordinaire avec public, ce lundi 3 avril 2023.

Sont présents à cette assemblée:

M. Marc Gaudette, Mme Nancy Tremblay, Mme Julie-Anne Decorby, M. Yvon Deschênes et M. Gérard Juneau, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse.

Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier M. Dominique Tremblay.

Est absent M. Mathieu Laroche

19 personnes forment l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Cindy Plourde souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux membres du conseil et ouvre ensuite la séance.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2023-053

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 6 mars 2023
4. Suivis au procès-verbal.
 - a.
5. Rapport de la mairesse
6. Rapport des conseillers et conseillères
7. Administration générale
 - 7.1. Correspondance
 - a. Crues 2022 – Paiement final et fermeture de dossier
 - b. Invitation Programme Logements abordables
 - c. Bulletin le Bleu et mars 2023
 - d. Pour une collectivité plus résiliente
 - e. Observatoire de recherche sur la forêt boréale
 - f. Webinaire Climat de changement
 - g. Appel de candidatures c.a. espace muni
 - h. Outils municipaux Coalition poids
 - 7.2. Demande de participation financière
 - a. Festival du Cowboy de Chambord
 - b. Journée Camping Québec
 - 7.3. Acceptation des comptes.
8. Fonctionnement interne et logistique
 - 8.1 Nomination maire suppléant

9. Période de questions

10. Loisirs et développement

10.1 Versement 2023 Sentier Ouiatchouan

11. Aménagement du territoire et urbanisme

11.1 Défi Pissenlits 2023

11.2 Résolutions municipalités du Québec vs assurabilité des bâtiments patrimoniaux

11.3 Demande financière Fonds région et ruralité – Parc rues Bouchard et Principale

11.4 Mandat Réflexion paysage

12. Sécurité civile

12.1 Changement de lieu pour la tenue des séances de la Cour municipale

13. Voirie municipale

13.1 Nettoyage des rues soumission Nutrite Pelouse

13.2 Programme d'aide à la voirie locale réclamation 2022

14. Infrastructures d'aqueduc, d'égout et entretien des immeubles et machineries

14.1 Transport de la niveleuse pour réparation

14.2 Renonciation de l'aide financière FIMEAU #2 027 192

14.3 Aménagement et travaux d'amélioration de la caserne des pompiers

15. Dossiers divers

15.1 Séance du 3 juillet 2023, congé férié.

16. Période de questions

17. Fixation de la prochaine séance et levée de la présente séance

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 mars 2023

IL EST PROPOSÉ par Mme Julie Decorby

2023-054

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, tel que rédigé et transmis.

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL du 6 mars 2023

a. Les points nécessitant un suivi sont à l'ordre du jour actuel.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse a participé à la Table de lutte à la pauvreté, à la foire de l'emploi qui a attiré 6 ou 7 chercheurs d'emploi, Alliance-02, la Table des saines habitudes de vie en plus d'une séance de la MRC et d'une rencontre de la Sécurité incendie de Roberval pour traiter de sécurité civile. Le Regroupement loisirs et sports a tenu une rencontre à laquelle la mairesse a participé ainsi qu'à la table des partenaires en qualité de vie, la démarche trajectoire du MAMH et les partenaires en mouvement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Finalement le comité ressources humaines de la municipalité et le lancement de la politique sur la richesse sociale ont aussi occupé la mairesse au cours du dernier mois.

6. RAPPORT DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Madame Decorby rappelle la tenue de l'Assemblée générale annuelle du sentier Ouiatchouan prévue le 25 avril à Saint-François-de-Sales. Elle signale aussi l'AGA de la corporation des loisirs prévue le 27 avril. Monsieur Deschênes souligne le rallye de motoneige des Chevaliers de Colomb qui a été apprécié et a participé à la réunion suivant la tenue du Carnaval d'hiver, qui a été un succès. Il a aussi participé au sondage de la Fédération québécoise des municipalités sur la perception des élus envers les

citoyens. Finalement il mentionne la situation actuelle de l'Office municipal des cinq fleurons. Monsieur Juneau a participé à l'Activité Bingo à la résidence intermédiaire de Saint-François-de-Sales. Monsieur Gaudette a aussi participé à la rencontre suivant le Carnaval, au comité RH et au comité de vitalisation qui regroupe les municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales et la communauté ilnu de Mashteuiatsh. Il a fait la vérification des comptes également. Pour conclure, Madame Tremblay n'a pu participer à ses implications pour des raisons de santé.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. Correspondance

Ce conseil a pris connaissance de la correspondance reçue, que voici :

- a. Crues 2022 – Paiement final et fermeture de dossier
- b. Invitation Programme Logements abordables
- c. Bulletin le Bleuet mars 2023
- d. Pour une collectivité plus résiliente
- e. Observatoire de recherche sur la forêt boréale
- f. Webinaire Climat de changement
- g. Appel de candidatures c.a. espace muni
- h. Outils municipaux Coalition poids

7.2. Demandes de participation financière

CONSIDÉRANT les deux demandes de participation financière reçues par la municipalité;

- a. Festival du Cowboy de Chambord
- b. Journée Camping Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue annuellement au plan de commandite du Festival du Cowboy de Chambord;

CONSIDÉRANT que la Journée Camping Québec nous permet de rester à l'affût des dernières pratiques, innovations et informations pertinentes pour les opérateurs de camping.

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2023-055

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-de-Sales contribue pour un montant de 250\$ au Festival du Cowboy de Chambord;

Et que la mairesse ainsi que M. Mathieu Laroche représentent le camping municipal de Saint-François-de-Sales à la journée Camping Québec.

7.3. Acceptation des comptes

La vérification des comptes a été effectuée et présentée à l'ensemble des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Gaudette

2023-056

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte la liste des comptes présentés :

Séance du 3 avril 2023

COMPTES À PAYER

Hydro-Québec - Électricité		83.99 \$
Syndicat local de L'UPA	Commandite	150.00 \$
Chevaliers de colomb	Commandite	150.00 \$
CDC Domaine-du-Roy	Commandite	250.00 \$
AFEAS	Contribution pour le local	552.03 \$
Petite caisse	Remboursement petite caisse	312.15 \$
Josée Gagnon	versement indemnité CNESST	1 157.50 \$
Caisse Desjardins	Achat bâtisse 535 principale	4 000.00 \$
Ministre du revenu Québec	MEV Camping	25.00 \$
Construction Louis Vaillancourt	Salle de conseil	21 902.09 \$
Coop Chambord	Quincaillerie	294.45 \$
Décorby Julie	Frais de déplacement	140.40 \$
Entreprises Gaudreault	Excavation et réparation du bris d'eau	7 187.09 \$
Environnement Sanivac	Réparation du bris d'eau	1 060.35 \$
Excavation Rénovation Drolet	Païement du contrat de déneigement	14 134.24 \$
Formiciel	Papeterie pour taxation municipale	418.58 \$
Gaudreault Sabrina	Couches lavables RMR	55.86 \$
Girard Dany	Entretien patinoire	1 511.25 \$
Lachance Gravel	Produits ménagers	162.73 \$
Landry Marc-Alexandre	Consultant Projet espace eau et détente	2 065.00 \$
Location d'équipements Maximum	Réparation du bris d'eau	98.98 \$
Mégaburo	Impressions	168.08 \$
Fonds d'information sur le terri	Urbanisme	5.00 \$
MRC Domaine-du-Roy	Quote-part	10 797.88 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	Prêt de personnel pour le bris d'eau	407.30 \$
Nutrinor	Huile à chauffage	414.97 \$
Home Hardware	Projet de réparation caserne de pompiers	1 513.34 \$
Produits BCM	Tuyaux et pièces pour réparation du bris d'eau	4 383.17 \$
Pulsar Informatique	Équipements internet	1 252.75 \$
Régis des Alcools, des courses et	Permis de bar salle communautaire	1 747.25 \$
Réjean Tremblay, électriciens	Travaux de mise aux normes électriques + ajout 535	3 583.21 \$
Roberval Chevrolet	Réparation radiateur du camion	1 383.85 \$
Bouchard-Sauriol Alexandre	Remboursement dépense de vaccination eaux usées	35.00 \$
Sécurtech JE	Alarme eau potable	224.20 \$
Simard Boivin Lemieux	Frais juridiques	195.40 \$
UAP	Pièces et accessoires voirie	1 268.96 \$
Uline Canada	Ameublement salle de conseil	2 610.50 \$
Vision Informatik	Programmation	833.57 \$
Hydro-Québec - Électricité		180.05 \$
Hydro-Québec - Électricité		28.32 \$
Hydro-Québec - Électricité		28.22 \$
Hydro-Québec - Électricité		1 339.61 \$
Bell Canada - Internet		190.86 \$
Hydro-Québec - Électricité		77.69 \$
Hydro-Québec - Électricité		771.93 \$
Télus - Cellulaire	Abonnement février	232.06 \$
Hydro-Québec - Électricité		109.16 \$
Hydro-Québec - Électricité		713.83 \$
Bell Canada		110.21 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives	4 790.31 \$
Hydro-Québec - Électricité		285.79 \$
Hydro-Québec - Électricité		1 665.99 \$
Hydro-Québec - Électricité		1 439.66 \$
Ministre du revenu Québec	Remises gouvernementales	11 059.42 \$
Hydro-Québec - Électricité		849.92 \$
Hydro-Québec - Électricité		1 481.79 \$
Télus - Cellulaire	Abonnement mars	232.06 \$

Visa	Achats salle de conseil	2 261.14 \$
Receveur général Canada	Remises gouvernementales	4 066.61 \$
Hydro-Québec - Électricité		1 789.88 \$
Société de l'Assurance Auto	Immatriculation véhicules	4 909.04 \$
Hydro-Québec - Électricité		37.53 \$
Bell Canada		91.91 \$
Blanchette Renaud	Frais de déplacement	30.00 \$
Gauthier Nathalie	Entretien ménager	450.00 \$
Plourde Gratien	Entretien salle communautaire	600.00 \$
Boivin Suzanne	Bibliothèque	150.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		126 509.11 \$
SALAIRES		
01-mars-23	Masse salariale	4 429.85 \$
08-mars-23	Masse salariale	4 341.63 \$
15-mars-23	Masse salariale	4 768.84 \$
22-mars-23	Masse salariale + Remboursements conseil municipal	14 852.15 \$
29-mars-23	Masse salariale	4 371.50 \$
TOTAL DES SALAIRES :		32 763.97 \$
TOTAL GÉNÉRAL:		159 273.08 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Dominique Tremblay, greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la municipalité de Saint-François-de-Sales dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

8. FONCTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT que la pratique usuelle est de nommer un maire suppléant pour un mandat de 8 mois;

CONSIDÉRANT que Madame Julie Decorby s'est acquitté de la tâche depuis la dernière élection. Celle-ci est d'ailleurs remercié par la mairesse et les autres élus pour son implication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cindy Plourde

2023-057

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE Mme Nancy Tremblay soit nommée à titre de mairesse suppléante pour la période du 3 avril 2023 au 4 décembre 2023 ou, jusqu'à ce qu'une autre personne soit nommée par résolution;

QUE le maire suppléant Mme Nancy Tremblay et/ou le directeur général Dominique Tremblay sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité St-François-de-Sales tout document relatif au fonctionnement de la municipalité tant pour les organismes publics que pour les institutions bancaires et ce, en cas d'incapacité d'agir de la mairesse.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne de l'assistance questionne sur la problématique de zonage agricole, la mairesse répond que la démarche dure depuis des années avec la MRC et que c'est une problématique provinciale qui empêche les petites municipalités de se développer.

Un citoyen demande si le renouvellement du contrat de déneigement prévoit demander une licence RBQ et quel sera le rayon permis pour les soumissionnaires. La mairesse répond que l'exigence du RBQ a été enlevée et que les entreprises de Chambord et Lac-Bouchette font partie du rayon permis pour les entreprises soumissionnaires. Ensuite, la question sur la propriété et le coût d'opération de la niveleuse qui nécessite de l'entretien fréquent. La mairesse mentionne que les avantages et inconvénients de même que le coût seront analysés.

Une question est posée sur la présence de Mashteuiatsh comme municipalité dévitalisée. Le conseiller, Monsieur Marc Gaudette explique les critères, le principal qui est la population active âgée entre 25-64 ainsi que la valeur foncière uniformisée et la croissance de la population. La mairesse souligne que pour avoir droit à l'enveloppe financière 3 municipalités minimalement étaient requises et que sans Mashteuiatsh nous n'aurions pas eu cette aide.

La présidente de la FADOQ demande si les bénévoles peuvent repeindre le local, la permission sera demandée au syndicat puisque ce sont des tâches prévues pour les employés municipaux.

10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Versement 2023 pour le sentier Ouiatchouan

CONSIDÉRANT la décision de contribuer pour 15 000\$ sur trois aux activités d'entretien et d'aménagement du sentier Ouiatchouan;

CONSIDÉRANT la décision de former une entente intermunicipale avec la corporation du sentier pour prévoir l'entretien futur du sentier;

CONSIDÉRANT le besoin en liquidités pour la Corporation du sentier Ouiatchouan afin de lancer la saison 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Tremblay

2023-058

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Saint-François-de-Sales verse le premier 5 000\$ pour l'entretien et l'aménagement du sentier Ouiatchouan même si l'entente intermunicipale n'est toujours pas signée.

10.2 Renouvellement adhésion au Regroupement loisirs et sports

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre depuis des années du Regroupement loisirs et sports, la mairesse étant de plus administratrice de l'organisation;

CONSIDÉRANT les services et ressources accessibles pour la municipalité grâce au Regroupement loisirs et sports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Gérard Juneau

2023-059

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion de la municipalité au Regroupement loisirs et sports pour un montant de 75\$

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11.1 Défi Pissenlits 2023

CONSIDÉRANT l'invitation de Miel et co de participer à la troisième édition du Défi pissenlits.

CONSIDÉRANT les efforts de la municipalité afin de préserver les ressources naturelles et la qualité de l'environnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette action vise à sensibiliser la population sur l'importance des insectes pollinisateurs

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Yvon Deschênes

2023-060

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères d'inscrire la municipalité de Saint-François-de-Sales au Défi Pissenlits 2023 et d'en faire la promotion via sa page Facebook.

11.2 Résolution des municipalités du Québec vs l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux.

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Juneau

2023-061

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Saint-François-de-Sales demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

Que la municipalité de Saint-François-de-Sales demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

Que la municipalité de Saint-François-de-Sales transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

11.3 Demande financière Fonds région et ruralité – Parc rues Bouchard et Principale

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du parc au coin des rues Bouchard et Principale déjà amorcé;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de rendre hommage aux propriétaires du garage Ouimet, qui a contribué pendant des années à la vie socio-économique de la municipalité, qui est aujourd'hui fermé;

CONSIDÉRANT le projet d'ériger un monument culturel intégré dans l'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT le projet d'un coût total de 50 000\$ déjà supporté par une contribution de 8 500\$.

CONSIDÉRANT l'estimation de la structure à un coût de 45 000\$ et les frais prévus pour l'inauguration à 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Tremblay

2023-062

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la municipalité dépose une demande d'aide financière de 34 000\$ au Fonds régions et ruralité;

QUE la municipalité accepte d'investir une mise de fonds de 7 500\$ qui représente 15% du coût total du projet;

QUE la municipalité autorise Cindy Plourde, mairesse et Dominique Tremblay, directeur-général à signer tous les documents inhérents au projet.

11.4 Mandat réflexion paysage

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de poursuivre l'aménagement du parc au coin des rues Bouchard et Principale et de rendre hommage aux Ouimet, uniques propriétaires du garage dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT la proposition d'aménagement paysager représentant un camion d'époque et incorporant des espaces ludiques, de la signalisation, éclairage et une fontaine d'eau pour créer de l'ambiance reçue de la firme Réflexion Paysages inc.

CONSIDÉRANT la particularité du projet et l'expertise unique que cette entreprise possède pour ériger de telles structures ;

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux au cours de l'été 2023, intégré à celui des plantations d'arbres prévues à l'entrée sud, ce qui permet de maximiser le temps de travail du sous-traitant ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Marc Gaudette

2023-063

ET RÉSOLU unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales mandate la firme Réflexion paysage inc. pour la réalisation du projet de structure harmonisée au plan d'aménagement du parc des rues Bouchard et Principale ;

QUE le conseil accepte la soumission de 44 700 \$ plus les taxes applicables déposées par la firme Réflexion paysage ;

QUE la municipalité investisse 7 500\$ dans le projet et que le financement soit complété par une aide financière de 8 500\$ pour les projets culturels ainsi qu'une aide de 34 000\$ du Fonds régions et ruralité ;

12. SÉCURITÉ CIVILE

12.1 Changement de lieu pour la tenue des séances de la Cour municipale

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, lorsque la modification à l'entente de la cour municipale commune ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour, elle peut être effectuée par résolution de la municipalité, laquelle doit être approuvée par le ministre de la Justice;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution, lorsqu'elle vise l'adresse du lieu où siège une cour municipale commune, doit être adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de Ville, lieu désigné pour la tenue des séances de la cour municipale commune, fera l'objet de travaux de rénovation et de mises aux normes qui s'échelonneront sur plusieurs mois à compter du mois d'août et que les séances de la cour municipale commune de la Ville de Roberval devront être tenues à un autre endroit sur le territoire de la municipalité pendant ces dits travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Yvon Deschênes

2023-064

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillères présentes et conseillers présents, que le lieu désigné pour la tenue des séances de la cour municipale commune de la Ville de Roberval est la salle Lionel-Villeneuve, édifice Place des Ursulines, au 720, boulevard Saint-Joseph, suite 401, à Roberval, et ce, à compter du mois d'août jusqu'à la fin des travaux de rénovation et de mises aux normes de l'hôtel de ville de Roberval.

13. VOIRIE MUNICIPALE

13.1 Nettoyage des rues – soumission Nutrite Pelouse

CONSIDÉRANT que pour 2023 ce conseil désire toujours procéder au balayage des rues de façon mécanique comme les années précédentes;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Nutrite-Belle pelouse d'Alma ayant exécuté le contrat en 2021 et 2022 offre d'exécuter le travail aux mêmes conditions et prix que 2022, soit pour le coût de 4 270\$ taxes en sus, le tout tel que soumissionné;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme. Julie-Anne Decorby

2023-065

Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

QUE ce conseil accepte d'accorder le contrat de balayage des rues pour 2023 à l'entreprise Nutrite-Belle pelouse d'Alma afin d'effectuer le contrat pour le même travail et aux mêmes conditions et prix que 2022, soit pour le coût de 4 270\$ taxes en sus;

QUE ce conseil demande au responsable des travaux publics d'essayer si possible de trouver une façon de remplir le réservoir du camion pour nettoyage avec de l'eau non-potable, façon de montrer l'exemple aux citoyens et économiser l'eau.

13.2 Programme d'aide à la voirie locale, réclamation 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-de-Sales a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Yvon Deschênes

2023-066

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-François-de-Sales approuve les dépenses d'un montant de 45 529\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

14. INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT ET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MACHINERIES

14.1 Transport de la niveleuse pour réparation

CONSIDÉRANT les travaux de réparation et d'amélioration requis pour la niveleuse en vue de l'été 2023;

CONSIDÉRANT le besoin de transporter la niveleuse chez le concessionnaire à Chicoutimi pour effectuer les dits travaux;

CONSIDÉRANT l'urgence de ravoir la niveleuse à notre disposition en raison de la fonte hâtive de la neige et du besoin de réparer les chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de Brandt pour venir chercher et transporter au coût de 2 800\$ hors dégel et 3 600\$ en période de dégel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Marc Gaudette

2023-067

ET RÉSOLU unanimement d'autoriser la dépense de transport aller-retour pour la réparation de la niveleuse, au coût de 2800\$ ou 3600\$ selon la période de dégel ou non qui sera en vigueur lors du transport.

14.2 Renonciation à l'aide financière FIMEAU #2 027 192

CONSIDÉRANT le projet d'infrastructures routières prévu sur la route 155 par le ministère des Transports du Québec qui prévoyait la réfection des égouts et aqueduc de la municipalité de Saint-François-de-Sales, débuté en 2018;

CONSIDÉRANT la demande d'une aide financière de 790 624 \$ du programme FIMEAU qui a été accordée à la municipalité en 2020 sur un coût total de projet pour la municipalité de 1 245 221 \$, soit une contribution représentant 64% des dépenses municipales;

CONSIDÉRANT la révision des coûts de projet et la nouvelle proposition financière qui représente un coût de projet actualisé pour la municipalité de 3 205 945 \$ en décembre 2022;

CONSIDÉRANT la hausse du coût de projet de 1 960 724\$ pour la municipalité, ce qui représente une somme hors de portée pour la capacité financière de la municipalité. De plus, la contribution du FIMEAU représente dorénavant seulement 25% du coût total de projet pour la municipalité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Gérard Juneau

2023-068

ET RÉSOLU unanimement que la municipalité de Saint-François-de-Sales renonce sans condition à l'aide gouvernementale du FIMEAU dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

14.3 Aménagement et travaux d'amélioration de la caserne des pompiers

CONSIDÉRANT le besoin de mise à niveau du local dédié à la caserne des pompiers, adjacent au garage municipal;

CONSIDÉRANT le partage des responsabilités entre la municipalité et le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la planification des travaux effectuée en collaboration entre les utilisateurs et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Julie Decorby

2023-069

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser les travaux d'entretien et d'amélioration suivant à la caserne de pompiers :

- Installation du drain avec pompe submersible automatique reliée au renvoi de la ville;
- Installation d'une cuve de lavage et d'un robinet haut pour cuve de lavage.
- Préparation de surface, peinture à plancher pour béton et accessoires de pose (selon le nombre de pied carré déterminé);
- Drain, pompe submersible, cuve, robinet, plomberie et installation complète;
- Néons 6500 kelvin 4 pieds ou LED (pour l'ensemble de la caserne);
- 2 X Fixtures de néons 4 pieds 6500 kelvin sur fiche électrique (pour éclairer le coin de décontamination);
- Armoire de rangement (voir avec William pour le modèle idéal);
- 2 X Poteaux de sécurité et installation

DE RÉSERVER les 24 et 25 avril 2023 pour la réalisation des travaux par les journaliers spécialisés de la municipalité en compagnie des employés du service de sécurité incendie de Roberval.

14.4 Calibration annuelle des débits-mètres de distribution d'eau

CONSIDÉRANT la demande du MAMH de procéder à la vérification annuelle de l'exactitude de mesure d'un débitmètre de distribution par méthode Ultrasonique.

CONSIDÉRANT la demande du MELCC de procéder à la vérification annuelle de l'exactitude de mesure du débitmètre de prélèvement selon les critères du MELCC.

CONSIDÉRANT la nécessité de faire rapport au MAMH et au MELCC par suite de la réalisation de la vérification annuelle.

CONSIDÉRANT l'obligation de produire un rapport correspondant aux critères demandés dans le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU du MELCC).

CONSIDÉRANT la qualité du travail effectué SÉCAL instruments durant les années antérieures.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Juneau

2023-070

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à la firme SÉCAL instruments pour effectuer la vérification annuelle de l'exactitude des débitmètres d'eau potable pour la somme de 1320,66\$ plus les taxes applicables et un mandat pour les eaux usées pour la somme de 514,48\$ plus les taxes applicables.

15. DOSSIERS DIVERS

15.1 Séances du 1^{er} mai et du 3 juillet 2023 - Changement de dates

CONSIDÉRANT que le directeur général sera en vacances du 17 avril au 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT que le congé férié du 1^{er} juillet est un samedi et qu'il sera reporté au lundi 3 juillet, date prévue pour la séance publique du conseil.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Nancy Tremblay

2023-071

ET RÉSOLU unanimement par les conseillers et conseillères présents de reporter la séance prévue le 1^{er} mai au 8 mai 2023, à la même heure;

15.2 Heures d'ouverture du bureau de poste

CONSIDÉRANT que les heures d'ouverture actuelles du bureau de poste sont limitées;

CONSIDÉRANT que les citoyens qui sont à l'extérieur de la municipalité le jour en semaine n'ont pas l'occasion de récupérer leur courrier ou colis sur les heures actuelles d'opération du bureau de poste;

CONSIDÉRANT la demande de la gestionnaire d'obtenir un appui de la municipalité pour accroître le nombre d'heures d'ouvertures afin de répondre au besoin mentionné par la clientèle du bureau de poste;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Juneau

2023-072

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'appuyer la démarche actuelle pour permettre des heures d'ouverture du bureau de poste mieux adaptées au besoin de la clientèle;

DE collaborer à l'élaboration de solutions qui pourrait satisfaire les usagers et respecter les cadres opérationnels de la municipalité et de Postes Canada.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe de la situation du garage abandonné au coin de la rue Principale et de l'Église. La mairesse mentionne que la situation évolue en ce moment et que la municipalité ne peut se prononcer pour la suite des choses.

Une question concernant le service de sécurité incendie est posée et la mairesse répond que depuis la mise sur pied du service regroupé les pompiers peuvent provenir de partout sur le territoire sans pour autant diminuer la rapidité d'intervention ou compromettre la sécurité des citoyens;

À la suite du bris d'eau de la rue Bouchard, une citoyenne demande que l'horaire des coupures d'eau soit plus précis. La mairesse répond qu'il est difficile d'estimer la nature du bris et le temps nécessaire à la réparation. Dans le futur une attention spéciale sera portée aux communications avec les citoyens concernés.

La présidente de la FADOQ demande si la fissure présente sur le mur du local sera réparée. La mairesse mentionne que cela sera pris en compte lors des travaux.

Une discussion sur l'avenir de l'église s'ensuit, la mairesse explique que la démarche est au tout début et qu'avant de faire une première action il est requis de recenser le besoin en espaces pour la municipalité et les organismes actifs sur notre territoire;

17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE LA PRÉSENTE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2023-073

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la prochaine séance de conseil aura lieu le lundi 8 mai 2023 à 19h selon le calendrier des séances du conseil municipal;

QUE la présente soit levée, il est 20h28

Cindy Plourde Mairesse

Dominique Tremblay

Directeur général et Greffier-trésorier